

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 MARS 2025 à 19H30**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de TREVE, convoqué le 14 mars 2025, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard MATHECADE, Maire.

Présents : MMES et MM. PERENNEZ G, JEGLOT B, FOULFOIN F, BOIZARD L, JOUANNO L, MAUVIEUX O, FRABOULET C, OLLITRAULT S, MAHE A, LAINE S, ROUXEL D, TRENY C, BASSET A, FERGUSON M, LE BORGNE PY, PASCO G.

Absents excusés : MAUVIEUX O. qui a donné pouvoir à BOIZARD L.
OLLITRAULT S. qui a donné pouvoir à LAINE S.
ADELIS G. qui a donné pouvoir à FERGUSON M.

Absent : TREHOREL V.

Secrétaire de séance : ROUXEL David

- Nombre de Conseillers Municipaux :	19
- Nombre de Conseillers Municipaux présents :	15
- Nombre de pouvoirs :	3
- Nombre d'absents :	4

Monsieur Jean-Louis TRECULT, Conseiller aux Décideurs Locaux du SGC de Loudéac, est présent à cette séance.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

- Vote des taux d'imposition
- Approbation des comptes financiers uniques 2024 (commune, Les Genêts d'Or, Hameau de Bonne Brousse et Résidence des Trois Chênes)
- Affectation des résultats (commune, Les Genêts d'Or, Hameau de Bonne Brousse et Résidence des Trois Chênes)
- Vote des budgets primitifs 2025 (commune, Les Genêts d'Or, Hameau de Bonne Brousse et Résidence des Trois Chênes)
- Budget Les Genêts d'Or : clôture du budget au 31/12/2025
- Informations et questions diverses

N'ayant eu aucune observation, le procès-verbal de la séance du 13 mars 2025 est validé.

1- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

Monsieur Gildas Pérennez informe que la commission finances réunie le 10 mars dernier propose de maintenir les taux d'imposition.

Taxes	Taux 2024	Produit encaissé en 2024	Proposition taux 2025	Produit attendu en 2025
Taxe foncière (bâti)	41,66 %	514 917 €	41,66 %	529 082,00 €
Taxe foncière (non bâti)	68,52 %	118 334 €	68,52 €	120 458 €
Taxe habitation (sur résidences secondaires)	18,11 %	10 377 €	18,11 %	11 210 €
		643 628 €		660 750 €

Discussion et vote :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de maintenir les taux d'imposition.

2- COMPTES FINANCIERS UNIQUES

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

Gildas Pérennez présente les CFU 2024.

1- Commune

Section de fonctionnement :

dépenses : 1 457 306,83 €
recettes : 1 689 467,71 €
résultat année : + 232 160,88 €

Section d'investissement :

dépenses : 666 327,74 €
recettes : 701 989,75 €
résultat année : + 35 662,01 €

2- Les Genêts d'Or

Section de fonctionnement :

dépenses : 9 536,97 €
recettes : 15 092,00 €
résultat année : 5 555,03 €

Section d'investissement :

dépenses : 32 806,77 €
recettes : 13 876,40 €
résultat année : - 18 930,37 €

3- Hameau de Bonne Brousse

Section de fonctionnement :

dépenses : 0 €

recettes : 0 €

résultat année : + 0 €

Section d'investissement :

dépenses : 0 €

recettes : 0 €

résultat année : 0 €

4- Résidence des Trois Chênes

Section de fonctionnement :

dépenses : 141 535,40 €

recettes : 195 815,32 €

résultat année : 54 279,92 €

Section d'investissement :

dépenses : 127 632,96 €

recettes : 101 689,20 €

résultat année : - 25 943,76 €

Discussion et vote :

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote,

Après en avoir délibéré, à la majorité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve les Comptes Financiers Uniques 2024 de tous les budgets ci-dessus

3- **AFFECTATION DES RESULTATS**

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

Note explicative :

Gildas Pérennez propose les affectations de résultats suivantes :

1- Commune :

	Résultat clôture année 2023	Part affectée à l'investissement sur 2024	Résultat année 2024	Résultat clôture année 2024
Investissement	293 733,56 €		35 662,01 €	329 395,57 €
Fonctionnement	265 319,05 €	265 319,05 €	232 160,88 €	232 160,88 €

Il est proposé d'affecter les résultats comme suit :

- l'excédent de fonctionnement est affecté en totalité en recettes d'investissement au compte 1068
- l'excédent d'investissement est reporté en totalité en recettes d'investissement au compte 001

Section investissement :	dépenses :	1 574 185,70 € dont 94 790 € de reports
	recettes :	1 574 185,70 € dont 61 837 € de reports

Monsieur Pérennez informe que les principaux investissements de l'année 2025 sont les suivants :

- électricité, éclairage public et téléphone Résidence des Trois Chênes 2^{ème} tranche : 20 798 €
- isolation plafonds de la salle des fêtes : 17 500 €
- ossuaire et reprise concessions cimetière : 12 000 €
- maîtrise d'œuvre et travaux réhabilitation de la salle de sports : 910 150 €
- voirie 2025, chicanes, écluse et solde traçage au sol : 62 000 €
- aménagement de la rue des Courcettes : 95 000 €

2- Les Genêts d'Or :

Section fonctionnement :	dépenses :	20 655,03 €
	recettes :	20 655,03 €

Section investissement :	dépenses :	98 362,13 €
	recettes :	98 362,13 €

Monsieur Pérennez précise que ce budget sera dissous en fin d'année et réintégré dans le budget communal. Aussi, des écritures de transferts de résultats entre ce budget et le budget communal ont été prévues.

3- Hameau de Bonne Brousse :

Section fonctionnement :	dépenses :	34 878,07 €
	recettes :	34 878,07 €

Section investissement :	dépenses :	7 102,79 €
	recettes :	7 102,79 €

Monsieur Pérennez explique qu'il est prévu la vente des deux derniers lots cette année. Le reversement du budget lotissement au budget commune est 27 765,28 €.

Si les deux lots sont vendus, ce budget serait clôturé le 31/12/2025.

4- Résidence des Trois Chênes :

Section fonctionnement :	dépenses :	252 642,96 €
	recettes :	252 642,96 €

Section investissement :	dépenses :	151 413,43 €
	recettes :	151 413,43 €

Des recettes de vente de 6 terrains sont prévues cette année au budget pour la somme de 85 000 €. Les travaux de viabilisation de la 2^{ème} tranche sont budgétisés pour 112 500 € et 12 500 € pour la maîtrise d'œuvre.

Discussion et vote :

Anthony Basset s'étonne de ne pas voir de provision en recettes de fonctionnement concernant le remboursement de l'assurance pour les malfaçons électriques du restaurant rue de Bellevue.

Monsieur le Maire informe qu'aucun recours ne sera fait de la part de la commune car, afin de résoudre ce problème, des travaux d'électricité ont été faits (condamnation de 3 prises dans le logement et installation de 3 prises dans le restaurant) pour environ 400 €. Avec Brigitte Jégnot, il a rencontré la locataire du logement qui doit fournir ses factures d'électricité et une décision sera prise lors d'un prochain Conseil Municipal pour étudier un remboursement partiel.

Gildas Pérennez précise que, si la commune engage une action auprès de l'assurance ou de la justice, la procédure sera longue et sera beaucoup plus coûteuse que de faire les réparations.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve tous les budgets primitifs 2025.

6- CLOTURE DE BUDGETS AU 31/12/2025

Rapporteur : Gildas Pérennez, Adjoint au Maire

► budget Les Genêts d'Or :

Note explicative :

Gildas Pérennez informe qu'il est possible de clôturer deux budgets au 31/12/2025 et rappelle que, par délibération en date du 11/4/2024, le Conseil avait décidé de dissoudre ce budget au 31 décembre 2024 et de le réintégrer dans celui de la commune.

Or, des écritures n'ayant pas été prévues, le budget n'a pas été clôturé.

Discussion et vote :

Le Conseil Municipal accepte de le dissoudre au 31/12/2025 et de l'intégrer dans le budget communal.

► budget Hameau de Bonne Brousse :

Note explicative :

Comme vu précédemment, Gildas Pérennez informe que si les deux derniers lots sont vendus, il sera possible de clôturer ce budget.

Discussion et vote :

Le Conseil Municipal décide de clôturer ce budget au 31/12/2025.

7- ANALYSE FINANCIERE DE M. TRECULT

- Les recettes de fonctionnement proviennent pour moitié des ressources fiscales, des dotations et participations pour 25%, des ventes et autres produits courants pour 15%.
- 44% des dépenses de fonctionnement concernent les charges de personnel, 30% les charges générales, 15% les charges de gestion courantes, le reste des dépenses se partage entre les charges financières et les autres charges.
- Le taux de CAF brute est de 19,34%.
- 67% des dépenses d'investissement concernent les dépenses directes d'équipement et le reste est liée au remboursement lié aux emprunts
- les 2/3 des recettes d'investissement proviennent des subventions et participations et le reste provient des dotations.
- Le fonds de roulement direct représente 157 jours contre 284 en national.
- Le ratio d'endettement est de 1,09, ce seuil est supérieur au seuil de fragilité (0.895) mais inférieur au seuil critique (1.487). La capacité de désendettement est de 5.61 années donc l'endettement est maîtrisé.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Fin de séance à 23h10.